



Rapport annuel

au 31 mars 2025

ACTYS 2

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPR de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

ORIENTATION DE GESTION

1. Objectif et stratégie d'investissement:

Le Fonds a pour objectif d'investir dans des Fonds de Capital Investissement qui financent, dans le cadre d'opérations de capital-développement, de capital risque, des entreprises de taille intermédiaire qui ne sont pas cotées sur un marché d'instruments financiers. Les investissements réalisés par les Fonds de Capital Investissement, qui donneront indirectement au Fonds accès au capital de ces entreprises, prendront principalement la forme d'actions ou d'obligations à bons de souscriptions d'actions ou obligations convertibles en actions généralement dénommés instruments de "financement de type mezzanine", ainsi que, dans une moindre mesure, à des titres créances non admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers sur le marché secondaire (instruments de dette mezzanine ou instruments de dette senior).

Le Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le Fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Le Fonds a pour objectif la constitution d'un portefeuille investi au moins à 40 % en parts de FCPR et/ou en titres d'entités constituées dans un État membre de l'Union européenne dont l'objet principal est d'investir dans des sociétés non cotées sur un marché d'instruments financiers (ensemble « Fonds de Capital Investissement »). Ainsi par transparence, le portefeuille sera investi au minimum à 40 % et au maximum à 100 % en instruments financiers qui ne sont pas admis à la négociation sur un marché réglementé français ou étranger.

Avec les précisions suivantes:

- les titres admis à la négociation sur un Marché Réglementé de l'Union européenne et détenus depuis un an au moins avant leur cotation continuent à être comptabilisés avec les titres non cotés pour le calcul du quota de 40 % pendant une durée de cinq ans à compter de la date de cotation initiale;
- les instruments financiers sont des titres donnant accès directement ou indirectement au capital de sociétés ou en titres participatifs.

La Société de Gestion privilégiera l'investissement par le Fonds dans des Fonds de Capital Investissement gérés par des équipes reconnues et performantes dans le domaine du capital investissement, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Il est rappelé que le Fonds ne peut pas investir plus de 35 % de son actif dans un même Fonds de Capital Investissement

LBP AM a souhaité déléguer la gestion financière de la part d'actifs du Fonds investi en Fonds de Capital Investissement à la société SIPAREX XAngle Venture (ci-après, le « **Déléataire de Gestion** »).

Le Fonds est également investi en actions, en parts d'OPCVM français ou européens, et de fonds d'investissement à vocation générale de droit français, ou obligations et titres de créances négociables en euro ou en devise étrangères.

Le Fonds se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement gérés par LBP AM, SIPAREX XAngle Venture ou une de leurs sociétés liées.

Une procédure de gestion des conflits d'intérêts permettant d'encadrer l'investissement en fonds internes respectant l'intérêt des porteurs a été définie.

2. Titres de créance et Instruments du marché monétaire

En fonction des conditions de marché et dans un but de réduction du risque, ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut être exposé, directement ou indirectement, jusqu'à 60 % dans des titres de créance cotés et autres instruments du marché monétaire libellés en toute devise. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

La zone géographique de l'univers obligataire privilégiée est principalement la zone euro.

3. Actions

Le Fonds peut être exposé, directement ou indirectement, jusqu'à 60 % dans des actions cotées libellées en toute devise dont le choix s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution, selon l'analyse de la Société de Gestion de leurs zones géographiques et de leurs secteurs d'activité. La zone géographique de l'univers actions privilégiée est majoritairement l'Europe.

La politique de gestion vise à sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation, selon l'analyse de la Société de Gestion et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs, selon l'analyse de la Société de Gestion. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Il n'y a donc pas de pondération prédéfinie entre les petites, moyennes et grandes capitalisations.

4. Parts ou actions d'OPC

Le Fonds peut également investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de l'Union européenne, ainsi qu'en titres de fonds d'investissement de droit français ou de l'Union européenne.

Le Fonds se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou des titres de fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion et/ou des entités du groupe La Banque Postale, et/ou des entités du groupe du Délégué de Gestion et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers.

Le Fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces.

Le Fonds ne réalisera pas de dépôt, ni d'opérations sur des marchés à terme et/ou optionnels, ni d'opérations d'acquisitions et/ou de cessions temporaires et ne prendra pas de participations dans des fonds mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur, directement et/ou indirectement au travers des actifs dans lesquels investit le Fonds, sont :

- **Risque de perte en capital** : le Fonds n'offre pas de garantie en capital ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de liquidité** : ce risque peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du Fonds et est lié à la détention de parts de Fonds de Capital d'Investissement dont la cession, hors période déterminée de remboursement, est liée à l'intérêt que pourrait trouver un tiers à s'en porter acquéreur.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur la sélection de fonds comme supports d'investissements, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les Fonds de Capital d'Investissement les plus performants, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque lié aux instruments non cotés par le biais d'investissement dans des Fonds de Capital d'Investissement** : ce risque provient du mode de valorisation et de la liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé.
- **Risque actions**. Si les marchés actions auxquels le Fonds est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations et de moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds plus importante et plus rapide.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.
- **Risque de crédit** : il s'agit du risque lié aux variations de rendements ou aux défauts de paiement relatifs des émissions privées et aux variations de prix des dérivés de crédit. Un accroissement des écarts de rendement des émissions privées détenues, voire un défaut sur une émission, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le Fonds se réserve la possibilité d'être investi dans des titres dont la notation est basse (titres à caractère spéculatif) ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié au niveau des frais** : Le Fonds est exposé à un niveau de frais élevé. La rentabilité de l'investissement suppose une performance élevée des actifs sous-jacents.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées par le Fonds et auxquels s'expose l'investisseur, directement et/ou indirectement au travers des actifs dans lesquels investit le Fonds, sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres par le biais d'investissement dans des Fonds de Capital Investissement** : le Fonds est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers détenus en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Une dépréciation des devises sur lesquelles le Fonds est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de volatilité** : les produits dérivés de type optionnel ou structuré sont sensibles à la volatilité de leurs sous-jacents. Le Fonds peut être indirectement investi dans ces produits qui peuvent donc faire baisser la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds indirectement exposé à ces actifs.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte macroéconomique

Après une croissance mondiale restée modeste mais résiliente autour de 3,2 % en 2024, le FMI anticipe un ralentissement à 2,8 % en 2025 puis 3,0 % en 2026, sous l'effet d'une montée des incertitudes de politique économique et de niveaux de droits de douane sans précédent depuis des décennies. L'inflation mondiale reculerait encore mais plus lentement (4,3 % en 2025), tandis que la zone euro n'afficherait qu'une croissance de 0,8 % en 2025 et les États-Unis 1,8 %. Ces perspectives demeurent inférieures à la moyenne d'avant-pandémie (2000–2019: 3,7 %) et plaident pour une normalisation monétaire graduelle, avec des taux réels encore plus élevés qu'avant 2020.

Dans ce contexte, l'industrie mondiale du private equity a amorcé un redressement en 2024: la valeur des investissements a progressé de 37 % sur un an pour atteindre 602 Md\$ (hors compléments d'investissements), soutenue par un rebond du financement (émissions de prêts syndiqués + 83 % sur l'année) et par la contribution croissante du crédit privé. Les sorties se sont également redressées (+ 34 %) à 468 Md\$, avec un retour marqué des cessions sponsor-to-sponsor et des « take-private » (environ 250 Md\$). En parallèle, le «dry powder» reste élevé à ~1,2 T\$, dont une part croissante « âgée » (≥ 4 ans: 24 %), ce qui entretient la pression à déployer tout en maintenant des valorisations exigeantes. Les levées globales demeurent toutefois sous pression (-24 % en 2024 pour les véhicules traditionnels), reflet d'un rattrapage des distributions encore incomplet.

France: malgré l'environnement incertain, l'activité 2024 des acteurs français reste bien orientée. 36,9 Md€ investis (+ 13 % vs 2023) dans 2 881 entreprises et projets d'infrastructure; 38,9 Md€ levés (+ 9 %), avec un apport significatif d'investisseurs étrangers (56 % des montants); 12,8 Md€ de cessions (+ 42 %). Les fonds d'infrastructure ont investi 10,9 Md€ (dont 4,3 Md€ en énergies renouvelables). À plus long terme, la performance nette demeure robuste: TRI net depuis l'origine: 11,3 %/an, sur 10 ans: 12,4 %, avec une surperformance par rapport aux indices actions domestiques.

Évolution et situation du fonds

Pour mémoire, le portefeuille Actys 2 se compose (i) d'une poche de Fonds et (ii) de parts d'OPC investis en classes d'actifs liquides (tels que monétaire euro).

(i) Poche « Fonds »:

Le portefeuille d'Actys 2 compte désormais 8 investissements dans des fonds sous-jacents de type « Fonds », dont:

- 5 en phase de désinvestissement, dont 4 en liquidation;
- 3 en fin de leur phase d'investissement.

Le portefeuille présenté est celui en date du 31 mars 2025. À cette date, les engagements du Fonds ACTYS 2 dans les Fonds s'élèvent à 23,07 millions d'euros et l'actif net est valorisé à 14,84 millions d'euros.

Au 31 mars 2025, le Fonds a reçu la somme de 18,78 millions d'euros (amortissements + plus-values) pour un montant total des appels à date de 21,09 millions d'euros et une valeur résiduelle de la poche FCPR qui s'établit à 9,81 millions d'euros à fin mars 2025 (soit 49,65 % de l'actif net d'Actys 2) contre 7,3 millions d'euros à fin mars 2024 (soit 66 % de l'actif net d'Actys 2).

Le DPI du portefeuille actif (distributions reçues/montants appelés) atteint 0,89x et le TVPI du portefeuille actif [(Actif net + distribution) / Montant appelé] est porté à 1,36x contre 1,29x au 31 mars 2024 soit une augmentation de 5,4 % sur 12 mois.

L'exercice 2024/25 est marqué par un flux de distributions significatif en provenance de Ventech Capital III, pour un montant de 3,24 millions d'euros.

Porté par un déploiement très satisfaisant des fonds en déploiement (ETI 5, Intermezzo II, Entrepreneurs 5 et Apax Midmarket X), le portefeuille du fonds ACTYS 2 est diversifié. Aucun fonds ne représente plus de 33 % des actifs sous-jacents: les fonds les plus importants étant SIPAREX Intermezzo II (32 %) et SIPAREX Entrepreneurs 5 (28 %).

Dans l'ensemble, les fonds sous-jacents ont dégagé des résultats satisfaisants depuis leur création, à l'exception de Demeter 2 et IRIS Capital II qui se sont avérés décevants.

Les enjeux actuels de valorisation du Fonds portent sur la construction de création de valeur des fonds investis récemment, dont les portefeuilles sont désormais quasiment intégralement constitués (à l'exception d'Apax Midmarket X et SIPAREX Entrepreneurs 5 dont la période d'investissement se finaliseront dans les prochains mois).

En parallèle, Siparex a sollicité des mises à jour des plans de liquidités des fonds sous-jacents et un volume de cession significatif est attendu au cours de l'année.

En parallèle, les informations collectées par Siparex concernant les fonds en liquidation permettent d'anticiper la liquidation prochaine définitive d'un fonds. Les trois fonds restants détiennent encore des participations dans des sociétés à potentiels, dont les cessions effectives ne devraient pas intervenir au cours de l'année 2025/26.

(ii) Poche « OPC » :

La poche OPC est investie sur des classes d'actifs liquides, intégralement composée de fonds monétaires court terme sur la période allant de fin mars 2024 à fin mars 2025 (OSTRUM SRI CASH M & OSTRUM SRI CASH PLUS I). Le poids des fonds monétaires court terme en portefeuille était de 34,88 % au 31 mars 2025, contre 28,71 % au 31 mars 2024. La hausse des actifs liquides s'explique principalement par un niveau de distributions supérieur aux appels de fonds, portés notamment par la distribution significative de Ventech Capital 3 mentionné en infra.

Le quota d'investissement en titres non cotés (ratio DSK) s'élevait à 66 % à fin mars 2025, supérieur au minimum requis par la réglementation (40 %).

Aucun des actifs de l'OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PERFORMANCES

Performances	Fonds
Sur 1 an	12,83 %
Sur 3 ans	-1,66 %
Sur 5 ans	16,67 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	4 815 781,19	3 189 154,19	8 004 935,38
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	—	857 966,26	857 966,26

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,95 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPCVM.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,00 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Au titre de l'exercice 2024, la société de gestion Siparex XAnge Venture a constaté pour l'ensemble de son personnel constitué de 26 salariés (effectif moyen 2024) un montant de rémunérations fixes de 2 423 K€ et un montant de rémunérations variables de 388 K€.

Les membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des FIA gérés par la société de gestion (« les preneurs de risques ») ont perçu des rémunérations s'élevant à 1 488K€ au titre de l'exercice.

	en k€
rémunérations fixes	2 423
rémunérations variables	388
nombre total de bénéficiaires	26,0
rémunérations versées aux cadres supérieurs*	1 488

() cadres supérieurs ou membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du FIA*

Les principes relatifs à la rémunération au sein de Siparex Xange Venture visent à aligner, compte tenu de la stratégie, des objectifs et de la politique de risque de la Société de Gestion, les intérêts à long terme de ses actionnaires, clients/ investisseurs et employés.

Les rémunérations se composent d'une partie fixe et le cas échéant d'une partie variable :

- La partie fixe de la rémunération est définie en fonction du profil du salarié, de son expérience et des exigences du poste
- La partie variable, sous forme principalement de primes exceptionnelles, a pour objectif de maximiser l'implication des membres du personnel en récompensant les performances, dès lors qu'elles contribuent à dégager des gains réels pour la Société de Gestion, tout en tenant compte de l'intérêt des souscripteurs et du respect des règles de déontologie auxquelles est soumis tout collaborateur. Au-delà de la performance, sont valorisés, la contribution transversale dans le traitement des dossiers, la participation au développement des collaborateurs, l'implication dans les projets de la société (développement marketing, représentation, mise en œuvre de la politique ESG...)

Cette performance est revue annuellement lors d'un processus d'évaluation, qui a vocation à analyser l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs liés à la fonction de chaque collaborateur.

Un résumé de la politique de rémunération de la Société de Gestion est disponible sur le site internet de Siparex à l'adresse : <https://www.siparex.com/informations-reglementaires/>.

Le fonds Actys 2 représente 1,45 % des capitaux gérés par la Société de Gestion.

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	14 831 879.71
OPCVM	5 023 027.14
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	9 808 852.57
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	14 831 879.71
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	32 961.24
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	32 961.24
Total de l'actif I+II	14 864 840.95

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31/03/25 en EUR		31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital		13 153 439.96
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice		1 684 021.40
Capitaux propres I		14 837 461.36
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (*)		14 837 461.36
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs		27 379.59
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV		27 379.59
Total Passifs : I+II+III+IV		14 864 840.95

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31/03/25 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	2 767.01
Sous-total produits sur opérations financières	2 767.01
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-0.01
Sous-total charges sur opérations financières	-0.01
Total revenus financiers nets (A)	2 767.00
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-240 979.59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-240 979.59
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A+B)	-238 212.59
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	9 617.56
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-228 595.03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 427 735.25
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 427 735.25
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-187 134.03
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 240 601.22

Compte de résultat au 31/03/25 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 403 103.14
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	18.28
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0.00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0.00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 403 084.86
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	75 100.07
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 327 984.79
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V	
Résultat net I + II + III + IV + V	1 684 021.40

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif d'investir dans des Fonds de Capital Investissement qui financent, dans le cadre d'opérations de capital-développement, de capital-risque, des entreprises de taille intermédiaire qui ne sont pas cotées sur un marché d'instruments financiers. Les investissements réalisés par les Fonds de Capital Investissement, qui donneront indirectement au Fonds accès au capital de ces entreprises, prendront principalement la forme d'actions ou d'obligations à bons de souscriptions d'actions ou obligations convertibles en actions généralement dénommés instruments de "financement de type mezzanine", ainsi que, dans une moindre mesure, à des titres créances non admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers sur le marché secondaire (instruments de dette mezzanine ou instruments de dette senior).

Le Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le Fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Le Fonds a pour objectif la constitution d'un portefeuille investi au moins à 40 % en parts de FCPR et/ou en titres d'entités constituées dans un État membre de l'Union européenne dont l'objet principal est d'investir dans des sociétés non cotées sur un marché d'instruments financiers (ensemble « Fonds de Capital Investissement »). Ainsi par transparence, le portefeuille sera investi au minimum à 40 % et au maximum à 100% en instruments financiers qui ne sont pas admis à la négociation sur un marché réglementé français ou étranger.

Avec les précisions suivantes :

- les titres admis à la négociation sur un Marché Réglementé de l'Union européenne et détenus depuis un an au moins avant leur cotation continuent à être comptabilisés avec les titres non cotés pour le calcul du quota de 40 % pendant une durée de cinq ans à compter de la date de cotation initiale ;
- les instruments financiers sont des titres donnant accès directement ou indirectement au capital de sociétés ou en titres participatifs.

La Société de Gestion privilégiera l'investissement par le Fonds dans des Fonds de Capital Investissement gérés par des équipes reconnues et performantes dans le domaine du capital investissement, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Il est rappelé que le Fonds ne peut pas investir plus de 35 % de son actif dans un même Fonds de Capital Investissement LBP AM a souhaité déléguer la gestion financière de la part d'actifs du Fonds investi en Fonds de Capital Investissement à la société SIPAREX XAnge Venture (ci-après, le « Délégataire de Gestion »).

Le Fonds est également investi en actions, en parts d'OPCVM français ou européens, et de fonds d'investissement à vocation générale de droit français, ou obligations et titres de créances négociables en euro ou en devise étrangères.

Le Fonds se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement gérés par LBP AM, SIPAREX XAnge Venture ou une de leurs sociétés liées.

Une procédure de gestion des conflits d'intérêts permettant d'encadrer l'investissement en fonds internes respectant l'intérêt des porteurs a été définie.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Exprimé en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Actif net total	14 837 461.36	14 194 207.51	15 636 825.21	18 947 790.36	18 052 235.39
ACTYS 2					
Engagement de souscription	6 467 982,50	6 979 925,00	7 528 010,00	8 122 912,50	8 801 537,50
Montant libéré	6 467 982,50	6 979 925,00	7 528 010,00	8 122 912,50	8 801 537,50
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes					
Nombre de parts	42 413	45 770	49 364	53 625	57 715
Valeur liquidative unitaire	349.83	310.12	316.76	355.72	312.78
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Frais de gestion

Les droits d'entrée et de sortie viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les droits acquis au Fonds servent à compenser les frais supportés par le Fonds pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les droits non acquis reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Catégorie agrégée de frais, telle que mentionnée à l'article D. 214-80-2 du code monétaire et financier	Description du type de frais prélevé	Règle de plafonnement de ces frais et commissions, en proportion du montant des souscriptions initiales (droit d'entrée inclus), en moyenne annuelle non actualisée sur l'ensemble de la durée de l'investissement		Règles exactes de calcul ou de plafonnement, en fonction d'autres assiettes que le montant des souscriptions initiales			Destinataire: distributeur ou gestionnaire
		Taux	Description complémentaire	Assiette	Taux ou barème	Description complémentaire	
Droits d'entrée et de sortie	Frais prélevés lors de la souscription	1,50% Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative	Montant maximal prélevé Commission de souscription acquise au fonds	Montant maximal prélevé Commission de souscription acquise au fonds	1.5%		Distributeur
	Commission de rachat	Néant					
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Frais de gestion directs	1.79%TTC		Actif net constaté lors de chaque calcul de valeur liquidative		Frais de gestion internes et externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Société de gestion
Commission de constitution	Frais de souscription des OPC investis	0.03%		Forfait provisionné mensuellement	15 246 €	Prélevée la première année uniquement	Société de gestion
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Commission de souscription des OPC investis	1.5% Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative	Montant maximal prélevé	Montant des souscriptions	1.5%		Sociétés de gestion des OPC investis
	Commission de rachat	Néant					Sociétés de gestion des OPC investis
Frais de gestion indirects	Frais indirects des OPC investis	2,99% TTC		Actif net constaté lors de chaque calcul de valeur liquidative			Sociétés de gestion des OPC investis

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

Chaque type de frais prélevé est décrit dans une ligne distincte. Le tableau compte autant de lignes que de type de frais.

Chaque type de frais est affecté soit à un destinataire “distributeur”, soit à un destinataire “gestionnaire” y compris dans le cas où le bénéficiaire final est une personne morale distincte du distributeur ou du gestionnaire. Des lignes distinctes identifient les frais affectés au distributeur et ceux affectés au gestionnaire du Fonds :

- Le taux maximum des droits d'entrée et de sortie assis sur la valeur de souscription multiplié par le nombre de parts souscrites ;
- Le taux maximum des frais assis sur le montant des souscriptions couvrant l'ensemble des frais supportés de manière récurrente par le Fonds afin d'assurer le bon fonctionnement (rémunération de la société de gestion, honoraires du commissaire aux comptes, frais de dépositaire, frais perçus, le cas échéant, par les délégataires, etc.). Une information sur la politique de prélèvement retenue en fin de vie du Fonds (période de pré-liquidation, le cas échéant, et période de liquidation), lorsque ce dernier entre dans la phase de cession de ses participations, et notamment en cas de baisse de la valeur liquidative ;
- Les frais de constitution facturés au Fonds;
- Le niveau maximum des frais de gestion et de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations pouvant être facturés au Fonds au titre de l'acquisition, du suivi et de la cession des participations. Le règlement mentionne ce que ces frais recouvrent ainsi que leur mode de calcul (taux, assiette...) ;
- Le niveau maximal des commissions de gestion directes et indirectes liées aux investissements dans des parts ou actions d'OPCVM, FIA de droit français ou de droit étranger ou fonds d'investissement de droit étranger.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ACTYS 2	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine		Cumul Exercice N
Apports	+	49 430 718,42
Capital souscrit (*)	+	49 430 718,42
Capital non appelé (**)	-	
Emission de passifs de financement	+	
Résultat de gestion	+/-	-6 568 369,36
Revenus nets de l'exercice	+/-	1 684 021,40
Cumul des revenus nets des exercices précédents	+/-	-8 252 390,76
Plus ou moins-values réalisées nettes	+/-	33 228 378,47
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice		3 427 735,25
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	+/-	29 800 643,32
Variation des plus ou moins-values latentes nettes		-1 634 233,86
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice		-1 634 233,86
Cumul des plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents		
Boni de liquidation	+/-	
Rachats et répartition d'actifs		-59 619 032,31
Rachats	-	
Répartition d'actifs		-59 619 032,31
Distribution de résultats nets	-	0,00
Distribution de plus et moins-values réalisées nettes	-	0,00
Remboursement de passifs de financement	-	
Autres éléments (***)	+/-	
Capitaux propres et passifs de financement en fin d'exercice	=	14 837 461,36

(*) y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC de capital investissement.

(**) sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC de capital investissement.

(***) Le contenu de cette ligne fait l'objet d'une explication précise (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance).

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts
Parts souscrites durant l'exercice	61
Parts rachetées durant l'exercice	-3 418
Solde net des souscriptions/rachats	-3 357
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	42 413

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

ACTYS 2	31/03/2025
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	
Remboursement du nominal appelé par rachat	0,00
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	0,00

B5. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative	Provision pour boni de liquidation*
FR0007028808	ACTYS 2	C	EUR	14 837 461,36	42 413,00	349,83	

(*) l'actif net comptable a été calculé sous déduction d'une provision correspondant au boni de liquidation revenant aux parts de carried-interest, en application du compte de réserve prévu en application des dispositions du règlement du fonds.

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C3. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

C3a. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres Actifs	Total de la rubrique au bilan
Actions			
Cotées			
Non cotées			
Obligations convertibles			
Cotées			
Non cotées			
Autres obligations	0,00		0,00
Cotées	0,00		0,00
Non cotées	0,00		0,00
Titres de créances			
Parts d'OPC et Fonds d'investissement		14 831 879,71	14 831 897,71
Prêts (Avance en compte courant)			
Autres actifs éligibles			
Total	0,00	14 831 879,71	14 831 897,71

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/03/2025	Clôture 28/03/2024	Variation	Clôture 31/03/2025	Clôture 28/03/2024	Variation
DEMETER 2 A FCPR	EUR	FCPR	1 450 920,00	1 473 420,00	-22 500,00	448 785,00	416 475,00	32 310,00
DEMETER 2 B FCPR	EUR	FCPR	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FCPR VENETECH C III B	EUR	FCPR	0,00	0,00	0,00	571 647,57	2 733 593,25	-2 161 945,68
IRIS CAP FD 2 PART A	EUR	FCPR	679 115,91	679 115,91	0,00	117 600,00	170 350,89	-52 750,89
IRIS CAP FD 2 PART B	EUR	FCPR	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ISAI DEV. A FCPR	EUR	FCPR	0,00	0,00	0,00	531 715,00	532 020,00	-305,00
SIP ENTREP 5 A	EUR	FCPR	2 533 500,00	1 897 500,00	636 000,00	2 462 325,00	1 807 407,00	654 918,00
SIPAREX ETI I 5 A1	EUR	FCPR	1 104 260,00	1 248 000,00	-143 740,00	1 302 500,00	1 266 620,00	35 880,00
SIPAREX INTERMEZ. 2A	EUR	FCPR	2 175 360,00	1 486 860,00	688 500,00	2 859 480,00	1 941 720,00	917 760,00
SEVEN 2 MIDMARKET X A	EUR	FCPR	1 315 040,66	1 260 000,00	55 040,66	1 514 800,00	1 250 600,00	264 200,00
TOTAL			9 341 196,57	8 127 895,91	1 213 300,66	9 808 852,57	10 118 786,14	-309 933,57

C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
DEMETER 2 A FCPR	EUR	FCPR	448 785,00	3,02		FRANCE
DEMETER 2 B FCPR	EUR	FCPR	0,00	0,00		FRANCE
FCPR VENTECH C III B	EUR	FCPR	571 647,57	3,85		FRANCE
IRIS CAP FD 2 PART A	EUR	FCPR	117 600,00	0,79		FRANCE
IRIS CAP FD 2 PART B	EUR	FCPR	0,00	0,00		FRANCE
ISAI DEV. A FCPR	EUR	FCPR	531 715,00	3,58		FRANCE
SIP ENTREP 5 A	EUR	FCPR	2 462 325,00	16,59		FRANCE
SIPAREX ETI I 5 A1	EUR	FCPR	1 302 500,00	8,77		FRANCE
SIPAREX INTERMEZ. 2A	EUR	FCPR	2 859 480,00	17,45		FRANCE
SEVEN 2 MIDMARKET X A	EUR	FCPR	1 514 800,00	10,20		FRANCE
TOTAL			9 808 852,57	66,11		

C4. Etat des cessions et des sorties d'actif de l'exercice

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values*	Moins-values*
Total					

(*) Montants hors frais de cession, et nets d'éventuels partages de plus-values avec les assureurs

C5. Exposition sur les prêts

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	0,00
	Débiteurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Achat à terme de devises	0,00
	Charges constatées d'avance	0,00
	Autres créances	0,00
Total des créances		0,00
DETTES		
	Charges à payer	20 732,82
	- Rémunération de gestion	20 732,82
	- Rémunération administrateur et comptable	0,00
	- Rémunération dépositaire	0,00
	- Rémunération honoraires CAC	0,00
	- Frais de reporting	0,00
	- Frais de Middle Office	0,00
	Créditeurs divers	6 646,77
	Séquestres	0,00
	Vente à terme de devise	0,00
	Boni de liquidation	0,00
	Autres dettes	0,00
Total des dettes		27 379,59
Total des créances et des dettes		-27 379,59

D2. Frais

D2a. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	240 979,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,59%
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	
frais_gestion.part.frais_recherche.pourcentage	

D2b. Frais annuels moyens

CATÉGORIE AGRÉGÉE		DROITS d'entrée et de sortie	FRAIS récurrents de gestion et de fonctionnement	FRAIS de constitution	FRAIS de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	FRAIS de gestion indirects	TOTAL des taux de frais gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeur maximaux sur la durée de vie du fonds ou de la société, tels que présentés dans le document d'information		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	31/03/2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TFAM constaté sur la période écoulée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

DONNEES AU 31/03/2025

Intitulé du fonds	Engagement en nbre de parts	Nominal	Engagement au 31 mars 2025*	Nombre de parts libérées	PRU	Montant appelé au 31 mars 2025	Montant non appelé	% résiduel non appelé	VL de la ligne au 31 mars 2025
Demeter 2	600,00	10 000,00	3 000 000,00	600,00	4 261,90	2 862 138,00	137 862,00	0,05	448 785,00
IRIS Capital II	4 000 000,00	2,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,17	4 000 000,00	0,00	0,00	117 600,00
ISAI Développement	500,00	1 000,00	500 000,00	500,00	0,00	450 000,00	50 000,00	0,10	531 715,00
Ventech Capital III	55 727,00	101,00	5 572 727,00	110 897,00	0,00	5 572 727,00	0,00	0,00	571 647,57
Siparex Entrepreneurs 5	300,00	10 000,00	3 000 000,00	300,00	8 445,00	2 533 500,00	466 500,00	0,16	2 462 325,00
Siparex Intermezzo II	3 000,00	1 000,00	3 000 000,00	3 000,00	672,22	2 892 900,00	107 100,00	0,04	2 859 480,00
Siparex ETI 5	2 000,00	1 000,00	2 000 000,00	2 000,00	552,13	1 356 000,00	644 000,00	0,32	1 302 500,00
Apax Midmarket X	2 000,00	1 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,71	1 420 000,00	580 000,00	0,29	1 514 800,00
TOTAL			23 072 727			21 087 265	1 985 462		9 808 853

*Parts libérées intégralement à l'émission avec le nominal progressivement libéré lors des appels de fonds

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-228 595,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-228 595,03
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-228 595,03

Part ACTYS 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-228 595,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-228 595,03
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-228 595,03
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-228 595,03
Total	-228 595,03
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 240 601,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 240 601,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 240 601,22

Part ACTYS 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 240 601,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 240 601,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 240 601,22
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 240 601,22
Total	
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			14 831 879,71	99,96
OPCVM			5 023 027,14	33,85
Gestion collective			5 023 027,14	33,85
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	188,78796	2 004 643,07	13,51
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	27,6092	3 018 384,07	20,34
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			9 808 852,57	66,11
Gestion collective			9 808 852,57	66,11
DEMETER 2 PART A FCPR	EUR	300	448 785,00	3,02
DEMETER 2 PART B FCPR	EUR	300	0,00	0,00
FCPR VENTECH CAPITAL III PART B	EUR	55 727	571 647,57	3,85
IRIS CAP FD 2 PART A	EUR	3 920 000	117 600,00	0,79
IRIS CAP FD 2 PART B	EUR	80 000	0,00	0,00
ISAI DEVELOPPEMENT A' FCPR	EUR	500	531 715,00	3,58
Seven2 MIDMARKET X A PART A FPCI	EUR	2 000 000	1 514 800,00	10,21
SIPAREX ENTREPRENEURS 5 PART A	EUR	300	2 462 325,00	16,60
SIPAREX ETI 5 Part AI	EUR	2 000	1 302 500,00	8,78
SIPAREX INTERMEZZO 2 Part A	EUR	3 000	2 859 480,00	19,28
Total			14 831 879,71	99,96

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	14 831 879,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)?:	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	32 961,24
Autres passifs (-)	-27 379,59
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	14 837 461,36

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

■

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
DEPOTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	14 189 525,19	15 644 234,29
Instruments financiers de capital investissement	10 118 786,14	9 052 864,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 118 786,14	9 052 864,76
Autres instruments financiers	4 070 739,05	6 591 369,53
CREANCES		
COMPTES FINANCIERS	25 726,28	18 792,42
Total de l'actif	14 215 251,47	15 663 026,71

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	14 184 401,47	16 475 875,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	227 369,19	-583 768,46
Résultat de l'exercice (a, b)	-217 563,15	-255 282,00
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	14 194 207,51	15 636 825,21
Instruments financiers		
Instruments financiers à terme		
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Dettes	21 043,96	26 201,50
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
Total du passif	14 215 251,47	15 663 026,71

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 124,99	234.67
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1) Charges sur opérations financières	1 124,99	234.67
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	17,87	73.96
Autres charges financières		
Total (2)	17,87	73.96
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	1 107,12	160.71
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	227 538,18	266 657,23
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-266 431,06	-266 497,23
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 867,91	11 215,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat net de l'exercice	-217 563,15	-255 282,00

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPC et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».

La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du premier cours.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé étranger sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres ;
3. Les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement, à la dernière valeur liquidative connue ;
4. les Titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Les modalités d'application de ces règles sont fixées par le directoire. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels.
5. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
6. Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
7. Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la société de gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
8. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
9. La commission de souscription est pour partie acquise à l'OPC, le solde rémunère le réseau placeur
10. Le prospectus d'information prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1.79 % TTC par an de l'actif net moyen calculé quotidiennement. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat
11. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et de rétrocessions) était de 1,56 % sur l'actif moyen annuel.
12. Les rétrocessions de frais de gestion sont comptabilisées sur la base des factures fournies par la société de

13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
14. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DU CAPITAL AU 28/03/2024 EN EUR

		28/03/24	31/03/23	
Apports	+	49 430 718,42	49 430 718,42	0,00
Capital souscrit (1)	+	49 430 718,42	49 430 718,42	0,00
Capital non appelé	-			0,00
2.1. Résultat de la gestion	+/-	23 341 431,70	23 678 717,51	-337 285,81
Résultat de l'exercice		-217 563,15	-255 282,00	37 718,85
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-8 034 827,61	-7 779 545,61	-255 282,00
Plus-values réalisées				
• Sur instruments financiers de capital investissement	+	40 226 534,46	40 226 534,46	
• Sur autres instruments financiers	+	7 687 464,51	7 449 172,46	238 292,05
• Sur instruments financiers à terme	+			
Moins-values réalisées				
• Sur instruments financiers de capital investissement	-	-10 500 374,30	-10 500 374,30	0,00
• Sur autres instruments financiers	-	-7 612 981,35	-7 602 058,66	-10 922,69
• Sur instruments financiers à terme	-			
Indemnités d'assurance perçues	+			
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-			
Frais de négociation	-	-319 472,78	-320 059,73	586,95
Différences de change	+/-	22 229,14	22 208,68	20,46
Différences d'estimation				0,00
• Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	1 990 890,23	2 490 578,67	-499 688,44
• Sur autres instruments financiers	+/-	99 532,55	-52 456,63	151 989,18
• Sur instruments financiers à terme	+/-			
Boni de liquidation	+/-			
Rachats et répartition d'actifs	-	-58 577 942,61	-57 472 610,72	-1 105 331,89
Rachats (2)	-	-58 577 942,61	-57 472 610,72	-1 105 331,89
Distribution de résultats	-			0,00
Répartition d'actifs	-			0,00
Autres éléments (3)	+/-			0,00
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	=	14 194 207,51	15 636 825,21	-1 442 617,70

(1) y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC

(2) sous déduction des commissions de rachats acquises à l'OPC

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Obligations et valeurs assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres de créances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations temporaires sur titres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	25 726,28	0,18
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres opérations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	25 726.28	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	CHF		GBP				Autres devises	
	Montant		%		Montant		AUTRE(S)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 027,61	0,01	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
TOTAL DES CRÉANCES	—
DETTES	
Frais de gestion fixe	17 322,88
Rachat à payer	3 721,08
TOTAL DES DETTES	21 043,96
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	- 21 043,96

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	127	39 129,38
Parts rachetées durant l'exercice	-3 721	-1 141 961,87
Solde net des souscriptions/rachats	-3 594	- 1 102 832,49

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	586,95
Commissions de souscription acquises	586,95
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	227 538,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,56
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Intitulé du fonds	Engagement en nbre de parts	Nominal	Engagement au 28/03/2024*	Nombre de parts libérées	PRU	Montant appelé au 28/03/2024	Montant non appelé	% résiduel non appelé	VL de la ligne au 28/03/2024 ajusté
Demeter 2	600,00	10 000	3 000 000,00	600,00	4 911,40	2 862 138,00	137 862,00	0,05	416 475,00
IRIS Capital II	4 000 000,00	2	4 000 000,00	4 000 000,00	0,17	4 000 000,00	0,00	0,00	170 350,85
ISAI Développement	500,00	1 000	500 000,00	450,00	0,00	450 000,00	50 000,00	0,10	532 020,00
Ventech Capital III	55 727,00	101	5 572 727,00	110 897,00	0,00	5 572 727,00	0,00	0,00	2 733 593,25
Siparex Entrepreneurs 5	300,00	10 000	3 000 000,00	300,00	6 325,00	1 897 500,00	1 102 500,00	0,37	1 807 407,00
Siparex Intermezzo II	3 000,00	1 000	3 000 000,00	3 000,00	495,62	1 982 400,00	1 017 600,00	0,34	1 941 720,00
Siparex ETI 5	2 000,00	1 000	2 000 000,00	2 000,00	624,00	12 48 000,00	752 000,00	0,38	1 266 620,00
Apax Midmarket X	2 000,00	1 000	2 000 000,00	2 000 000,00	0,63	1 260 000,00	740 000,00	0,37	1 250 641,00
TOTAL			23 072 727,00			19 272 762,00	3 799 962,00		10 118 827,00

* Parts libérées intégralement à l'émission avec le nominal progressivement libéré lors des appels de fonds

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l’objet d’une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d’origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-217 563.15	-255 282.00
Total	-217 563.15	-255 282.00
ACTYS 2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-217 563.15	-252 282.00
Total	-217 563.15	-252 282.00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	227 369.19	-583 768.46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	227 369.19	-583 768.46
ACTYS 2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	227 369.19	-583 768.46
Total	227 369.19	-583 768.46

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020
Actif net	14 194 207,51	15 636 825,21	18 947 790,36	18 052 235,39	18 516 102,79
Engagement de souscription	6 979 925,00	7 528 010,00	8 122 912,50	8 801 537,50	9 416 875,00
Montant libéré	6 979 925,00	7 528 010,00	8 122 912,50	8 801 537,50	9 416 875,00
Répartition d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	45770	49364	53265	57715	61750
report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	310,12	316,76	355,72	312,78	299,85

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	29,16455	299 146,04	2,11
OSTRUM SRI CAS PLU I	EUR	35,7031	3 771 593,01	26,57
TOTAL FRANCE			4 070 739,05	28,68
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 070 739,05	28,68
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
IRIS CAP FD 2 PART A	EUR	3 920 000,00	170 350,89	1,20
IRIS CAP FD 2 PART B	EUR	80 000,00	—	—
FCPR VENTECH C III B	EUR	55 727,00	2 733 593,25	19,26
DEMETER 2 A FCPR	EUR	300,00	416 475,00	2,93
DEMETER 2 B FCPR	EUR	300,00	—	—
ISAI DEV. A' FCPR	EUR	500,00	532 020,00	3,75
APAX MIDMARKET X	EUR	2 000 000,00	1 250 600,00	8,81
SIPAREX INTERMEZ.2 A	EUR	3000,00	1 941 720,00	13,68
SIP ENTREP 5 A	EUR	300,00	1 807 407,00	12,73
SIPAREX ETI 5 A1	EUR	2 000,00	1 266 620,00	8,92
TOTAL FRANCE			10 118 786,14	71,29
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés			0	0
TOTAL Organismes de placement collectif			14 189 525,19	99,97
Dettes			21 043,96	0,14
Comptes financiers			25 726,28	0,18
Actif net			14 194 207,51	100,00
ACTYS 2	EUR	45 770	310,12	

4. État des investissements en capital

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
IRIS CAP FD 2 PART A	FCPR	679 115,91	170 350,89	EUR	- 508 765,02
IRIS CAP FD 2 PART B	FCPR	80 000,00	—	EUR	- 80 000,00
FCPR VENTECH C III B	FCPR	—	2 733 593,25	EUR	2 733 593,25
DEMETER 2 A FCPR	FCPR	1 473 420,00	416 475,00	EUR	- 1 056 945,00
DEMETER 2 B FCPR	FCPR	3 000,00	—	EUR	- 3 000,00
ISAI DEV. A' FCPR	FCPR	—	532 020,00	EUR	532 020,00
APAX MIDMARKET X	FCPR	1 260 000,00	1 250 600,00	EUR	- 9 400,00
SIPAREX INTERMEZ.2 A	FCPR	1 486 860,00	1 941 720,00	EUR	454 860,00
SIP ENTREP 5 A	FCPR	1 897 500,00	1 807 407,00	EUR	- 90 093,00
SIPAREX ETI 5 A1	FCPR	1 248 000,00	1 266 620,00	EUR	18 620,00
TOTAUX		8 127 895,91	10 118 786,14	EUR	1 990 890,23

L'inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s'ils en font la demande.

5. Évolution de l'évaluation des investissements en capital investissement

Inventaire	28/03/2024		31/03/2023		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
APAX MIDMARKET X	1 260 000,00	1 250 600,00	800 000,00	766 400,00	-460 000,00	-484 200,00
DEMETER 2 A FCPR	1 473 420,00	416 475,00	1 473 420,00	438 261,00	0,00	21 786,00
DEMETER 2 B FCPR	3 000,00	0,00	3 000,00	—	0,00	0,00
FCPR VENTECH C III B	0,00	2 733 593,25	0,00	3 078 119,85	0,00	344 526,60
IRIS CAP FD 2 PART A	679 115,91	170 350,89	747 666,09	682 697,91	68 550,18	512 347,02
IRIS CAP FD 2 PART B	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
ISAI DEV. A' FCPR	0,00	532 020,00	0,00	610 715,00	0,00	78 695,00
SIP ENTREP 3 A	1 897 500,00	1 807 407,00	1 298 100,00	1 207 131,00	-599 400,00	-600 276,00
SIPAREX ETI 5 A1	1 248 000,00	1 266 620,00	694 000,00	697 180,00	-554 000,00	-569 440,00
SIPAREX INTERMEZ.2 A	1 486 860,00	1 941 720,00	1 466 100,00	1 572 360,00	-20 760,00	-369 360,00

6. Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée
APAX MIDMARKET X	0,6253	0,6253
DEMETER 2 A FCPR	1388,25	1388,25
DEMETER 2 B FCPR	0	0
FCPR VENTECH C III B	49,0533	49,0533
IRIS CAP FD 2 PART A	0,04345686	0,04345686
IRIS CAP FD 2 PART B	0	0
ISAI DEV. A' FCPR	1064,04	1064,04
SIP ENTREP 5 A	6024,69	6024,69
SIPAREX ETI 5 A1	633,31	633,31
SIPAREX INTERMEZ.2 A	647,24	647,24

7. État des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de société	Nature des instruments financiers	Coût d'acquisition des instruments financiers cédés	Prix de cession	Plus-values	Moins-values

FCPR ACTYS 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCPR ACTYS 2

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCPR ACTYS 2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement à risque (FCPR) ACTYS 2 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPR ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPR.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPR à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

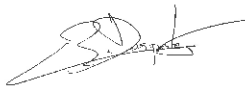
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.09.12
10:20:21 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé